Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212900898-20251124-2025_53-DE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Kergloff, régulièrement convoqués le vingt-quatre juin deux-mil vingt-cinq se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN, MAIRE qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Patrick URIEN , Corinne ROSPARS, Siméon LE BAIL, Brigitte LAVENANT, Philippe NEDELLEC, Jean-Paul HENRY, Pierrot BELLEGUIC, , Christine CORVELLEC, Hervé GUILLERM, , Patricia NORMANT, Philippe SINDE, Mme Stéphanie CHARLOT, Estelle LOIDON, Sanae NEDELLEC

Etaient absents :

Assistaient également :

conseillers en exercice : 14	Présents : 14	Pour : 14	Abstentions : 0
Votants : 14	Quorum : 8 présents	Contre : 0	

Délibération n°2025-53 – VENTE D'UN TERRAIN DE LA ZONE ARTISANALE A POHER COMMUNAUTE

M. Le Maire soumet au conseil municipal la vente d'un terrain de la zone artisanale à Poher communauté dans le cadre de leur compétence.
M. Le Maire a sollicité l'avis des domaines le 16 octobre dernier.
Leur réponse a été celle-ci :
La commune comptant moins de 2000 habitants peut délibérer en termes de seule cession immédiatement et ce sans avis domanial (charte domaniale jointe pour information).

Le Maire propose donc de vendre à 3€/m² pour environ 1600m² (non viabilisé).

Le conseil municipal , à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Accepte le montant proposé et autorise le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la cession de ce bien.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 1/12/2025

Publiée le : 1/12/2025

Pour extrait conforme,
Fait à Kergloff
le 24/11/2025

Le Maire,
M. Patrick URIEN

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE